

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 61 relatif au PPAS « Chemin Vert », plus précisément sur son abrogation et sur la décision de ne pas établir de rapport sur les incidences environnementales. L'un des arguments avancés par le Collège pour abroger le plan et autoriser la construction du centre sportif consiste à tenter de résoudre la question de la circulation et du stationnement. Or, s'il est un élément qui mérite un rapport d'incidence, c'est bien la circulation ! Je regrette donc que la décision de ne pas établir un tel rapport soit proposée au Conseil communal.

M. le Bourgmestre.- M. Courtois répondra en lieu et place de M. Coomans de Brachène, absent.

M. Courtois, échevin.- J'ai pris note de votre remarque, madame Nagy. Le dossier du « Chemin Vert » fera l'objet d'une discussion globale au sein du Conseil communal. La dimension sportive n'est, en effet, pas la seule à devoir être étudiée. Des éléments comme l'égouttage, la voirie ou les parkings doivent aussi être abordés. J'espère que l'échevin concerné pourra répondre sur l'ensemble des aspects du dossier.

Mme Nagy.- La réponse de M. Courtois confirme la nécessité d'un rapport d'incidence.

M. Courtois, échevin.- Absolument.

Mme Nagy.- Or, il nous est proposé d'approuver le contraire...

M. le Bourgmestre.- Je propose le report du point 61. (*Assentiment*)